



Conditions de la conduite supervisée

Par **cricri**, le **15/04/2011** à **02:31**

Bonjour,

je me lance dans la conduite supervisée, afin d'acquiescer de l'expérience et de me représenter une deuxième fois à l'examen du permis !

Mon tuteur est mon père c'est avec lui que je conduirai mais j'aimerais savoir ce que je risque si un jour j'ai un contrôle de police est que je suis seul dans la voiture sans mon accompagnateur ?

quels sont les risques ... ?

merci

Par **Tisuisse**, le **15/04/2011** à **08:28**

Bonjour,

S'agit-il vraiment de la conduite supervisée ou s'agit-il de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) appelée "conduite accompagnée" ? Dans les 2 cas, vous devez être en possession du dossier correspondant qui vous a été remis par l'auto-école. Quoi qu'il en soit, durant votre apprentissage vous ne pourrez jamais conduire, seul(e) le véhicule. Votre tuteur devra toujours être présent, à vos côtés, devant, sur le siège passager, jamais à l'arrière. Conduire seul est une conduite sans permis et la réponse à votre question est donnée dans le post-it spécial que vous trouverez en en-tête de ce forum.